



12 décembre 2019

CIRCULAIRE CTOI

2019–55

Madame/Monsieur,

EN CE QUI CONCERNE LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES POINTS DE RÉFÉRENCE

À sa Session de 2019, le Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG) a noté que des travaux supplémentaires étaient requis pour mieux appréhender la caractérisation de l'état des stocks par rapport aux points de référence et a convenu de mettre en place un petit groupe de travail pour poursuivre les travaux sur cette question entre les sessions en vue du CTPG de 2020.

Le mandat de ce groupe de travail ad hoc a été convenu à la réunion et est inclus, ci-après, en pièce jointe.

En réponse à la Circulaire 2019-30 envoyée le 12 juillet 2019, qui invitait à participer à ce groupe de travail, le Comité Scientifique a noté, à sa session de décembre 2019 que « à ce jour, seules 9 CPC et 3 observateurs se sont engagés à participer à ce groupe et A SUGGÉRÉ de recontacter les CPC et les observateurs concernés afin d'encourager une plus grande participation ».

Les travaux proposés seront réalisés par voie électronique. Les CPC et les observateurs accrédités qui ne l'ont pas encore fait sont, de nouveau, invités à indiquer des points de contact centraux pour participer à ce groupe de travail et à soumettre leurs coordonnées à iotc-secretariat@fao.org avant le 31 janvier 2020. Le Secrétariat compilera la liste des contacts et les soumettra aux Présidents du CTPG pour toute communication future.

Je vous remercie d'avance pour votre assistance à cet égard.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Termes de référence

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (TOM), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Corée (Rép. de), Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, Tanzanie (République Unie de), Thaïlande, Royaume-Uni (TOM) et Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Pièce jointe 1

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES POINTS DE RÉFÉRENCE

Un groupe de travail informel est créé pour examiner les questions relatives à la définition et à la présentation de l'état des stocks par rapport aux points de référence de conservation et de gestion et fournir des informations au CTPG, notamment sur les points suivants :

- l'examen des points de référence (provisaires) actuels
- donner des avis sur les révisions éventuelles à la Résolution 15/10, le cas échéant
- communication de l'état des stocks par rapport aux points de référence-limites et -cibles
- suggestions sur la façon de présenter l'état des stocks.

Le groupe de travail, constitué de préférence de gestionnaires, de scientifiques et d'experts compétents, sera convoqué par le président du Comité Scientifique et mènera ses travaux par voie électronique. Les CPC et les observateurs accrédités indiqueront un point focal au président.

Les questions à examiner par le groupe de travail seront présentées dans un projet de document de travail qui sera examiné par les groupes de travail sur les espèces concernés, par le GTM et par le CS, qui donneront des avis au groupe de travail. Cet avis et toute autre considération du groupe de travail seront pris en compte dans un document de travail qui sera soumis à l'examen du CTPG. Les résultats des discussions du CTPG seront communiqués à la Commission.